



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

Commune de Givenchy-en-Gohelle

Département du Pas-de-Calais

Date de la convocation: 05/01/2023

Membres en exercice : 19

Présents : 17

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre SENECHAL

Présents : Pierre SENECHAL, Valentino ALLART, Annie Claude FOURNIER, Virginie BARLET, Patrick BECQUET, Monique DEFONTAINE, Martine GLODEK, Geneviève BACQ, Valérie TIELEMANS, Laurent BINIENDA, Jérôme BRUYERE, Sabine VANDOMME, Virginie NOE, Olivier EVRARD, Jean-Louis WOUTS, Bernadette CAMPHIN, Alain DUFRESNE

Représentés: Guillaume VEGA par Olivier EVRARD, Jean-Michel HULOT par Patrick BECQUET

Excusés:

Secrétaire de séance: Sabine VANDOMME

Objet: Sortie à l'Assemblée Nationale

La municipalité organise pour les Givenchysois une visite de l'Assemblée Nationale le vendredi 3 février prochain.

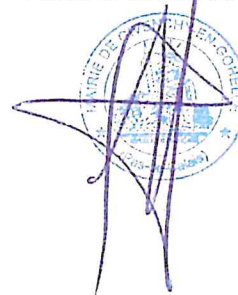
La sortie comprend le transport et le repas (hors boissons). La visite est programmée à 15h20.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité

- Valide l'organisation de la visite de l'Assemblée Nationale
- Valide l'encaissement de la participation des voyageurs pour un montant de 25 euros dans le cadre de la régie « location de salle et activités culturelles ».
- Dit qu'en cas de désistement pour maladie, un remboursement pourra être effectué sur justificatif médical.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Publié le 10/01/2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre SENECHAL.





EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

Commune de Givenchy-en-Gohelle

Département du Pas-de-Calais

Date de la convocation: 05/01/2023

Membres en exercice : 19

Présents : 17

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre SENECHAL

Présents : Pierre SENECHAL, Valentino ALLART, Annie Claude FOURNIER, Virginie BARLET, Patrick BECQUET, Monique DEFONTAINE, Martine GLODEK, Geneviève BACQ, Valérie TIELEMANS, Laurent BINIENDA, Jérôme BRUYERE, Sabine VANDOMME, Virginie NOE, Olivier EVRARD, Jean-Louis WOUTS, Bernadette CAMPHIN, Alain DUFRESNE

Représentés : Guillaume VEGA par Olivier EVRARD, Jean-Michel HULOT par Patrick BECQUET

Excusés:

Secrétaire de séance: Sabine VANDOMME

Objet: Subvention exceptionnelle – raid humanitaire

Vu l'article L 2121-29 du CGCT qui dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Monsieur Alain DRUON, givenchysois, participera du 14 au 28 avril 2023 à un raid humanitaire au Maroc, totalisant 11 étapes.

Cette action a pour but de fournir des fournitures scolaires au profit de populations défavorisées et éloignées du système scolaire marocain.

Le projet de Monsieur Alain DRUON sera suivi par l'école primaire de Givenchy en Gohelle et celle de Bois-Bernard.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- Acte la participation de la commune correspondant aux frais d'inscription de Monsieur Alain DRUON, à hauteur de 1 180 euros.
- Dit que cette subvention sera versée à l'association **Les 4 L des terrils** dont le siège social est à Lens, 8 rue Delattre.
- Dit que le bénéficiaire s'engage à fournir une preuve d'inscription et de participation. Dans le cas contraire, un remboursement devra être réalisé.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Publié le 10/01/2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre SENECHAL



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

Commune de Givenchy-en-Gohelle

Département du Pas-de-Calais

Membres en exercice : 19	<i>L'an deux mille vingt-trois et le dix janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre SENECHAL</i>
Présents : 17	Présents : Pierre SENECHAL, Valentino ALLART, Annie Claude FOURNIER,
Votants: 19	Virginie BARLET, Patrick BECQUET, Monique DEFONTAINE, Martine
Pour: 19	GLODEK, Geneviève BACQ, Valérie TIELEMANS, Laurent BINIENDA,
Contre: 0	Jérôme BRUYERE, Sabine VANDOMME, Virginie NOE, Olivier EVRARD,
Abstentions: 0	Jean-Louis WOOUTS, Bernadette CAMPHIN, Alain DUFRESNE
	Représentés: Guillaume VEGA par Olivier EVRARD, Jean-Michel HULOT par Patrick BECQUET
	Excusés:
	Secrétaire de séance: Sabine VANDOMME

Date de la convocation: 05/01/2023

Objet: Rétrocession du lotissement « Le Buisson aux œufs »

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de rétrocession pour le lotissement Le Buisson aux Œufs, effectué par Territoires 62.

Le lotissement, est composé de 12 parcelles en lots libres, 4 logements à accession à la propriété, 14 logements locatifs sur la parcelle cadastrée ZA 79.

Ce projet a été autorisé par le permis d'aménager PA 0623711700001.

Le lotisseur a sollicité la commune pour une rétrocession amiable.

La rétrocession aura lieu après achèvement complet des travaux de voiries, espaces verts, de réseaux et d'éclairage public.

Le plan d'aménagement est présenté.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à prendre toutes mesures nécessaires afin d'engager la rétrocession de la voie, des réseaux et des espaces verts du lotissement dans le domaine privé de la commune dès achèvement des travaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer les actes notariés et toutes pièces nécessaires à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Publié le 10/01/2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre SENECHAL.